Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20260923-2026-273-AR
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Petite Couronne

République française - Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE du PRESIDENT

N°2026-273
MB/VM
OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1re classe - session 2026 – **Liste des candidats admis**

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1er à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n°2011-1881 du 14 décembre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n°2011-1642 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 du 4 février 2026, et n° 2026-40 du 4 février 2026, donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n°2025-286 du 25 novembre 2025 portant ouverture de la session 2026 de l'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe, par voie d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2026-103 du 14 avril 2026 portant liste des admis à concourir à la session 2026 de l'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe, par voie d'avancement de grade,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 23 septembre 2026, fixant la liste des admis à la session 2026 de l'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe, par voie d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à la session 2026 de l'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe, par voie d'avancement de grade, est arrêtée à seize (16) admis, répartis comme suit par spécialité :

Spécialités	Inscrits
Bibliothèques	12
Musée	3
Archives	1
Total	**16**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du CIG Petite Couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 01/10/2026

Fait à Pantin, le 23 septembre 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20260923-2026-273-AR
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

ANNEXE A L'ARRETE N°2026-273 du 23 septembre 2026
portant liste des admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe, par voie d'avancement de grade

Session 2026

Liste des candidats admis

Spécialité : MUSEE (3 admis)
BERTHÉ Soizic
COLLAU-GRASSART Cécile
MEGAN Anne

Spécialité : ARCHIVES (1 admis)
CUERQ Ségolène

Spécialité : BIBLIOTHEQUE (12 admis)
BAROTTE Elodie
BERGER Camille
FARIA Alexandre
GROS Celia
LE DOZE Loïc
LEGRAND Delphine
LESKA Adeline
MENDES Salomé
RENISIO Jean-Guillaume
SERIEYS Thomas
SIMON Etienne
ULLY Marc-Antoine

Arrête la présente liste à seize (16) candidats admis.

Publié par affichage électronique sur le site du CIG petite couronne www.cig929394.fr

Le 01/10/2026

Fait à Pantin, le 23 septembre 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER